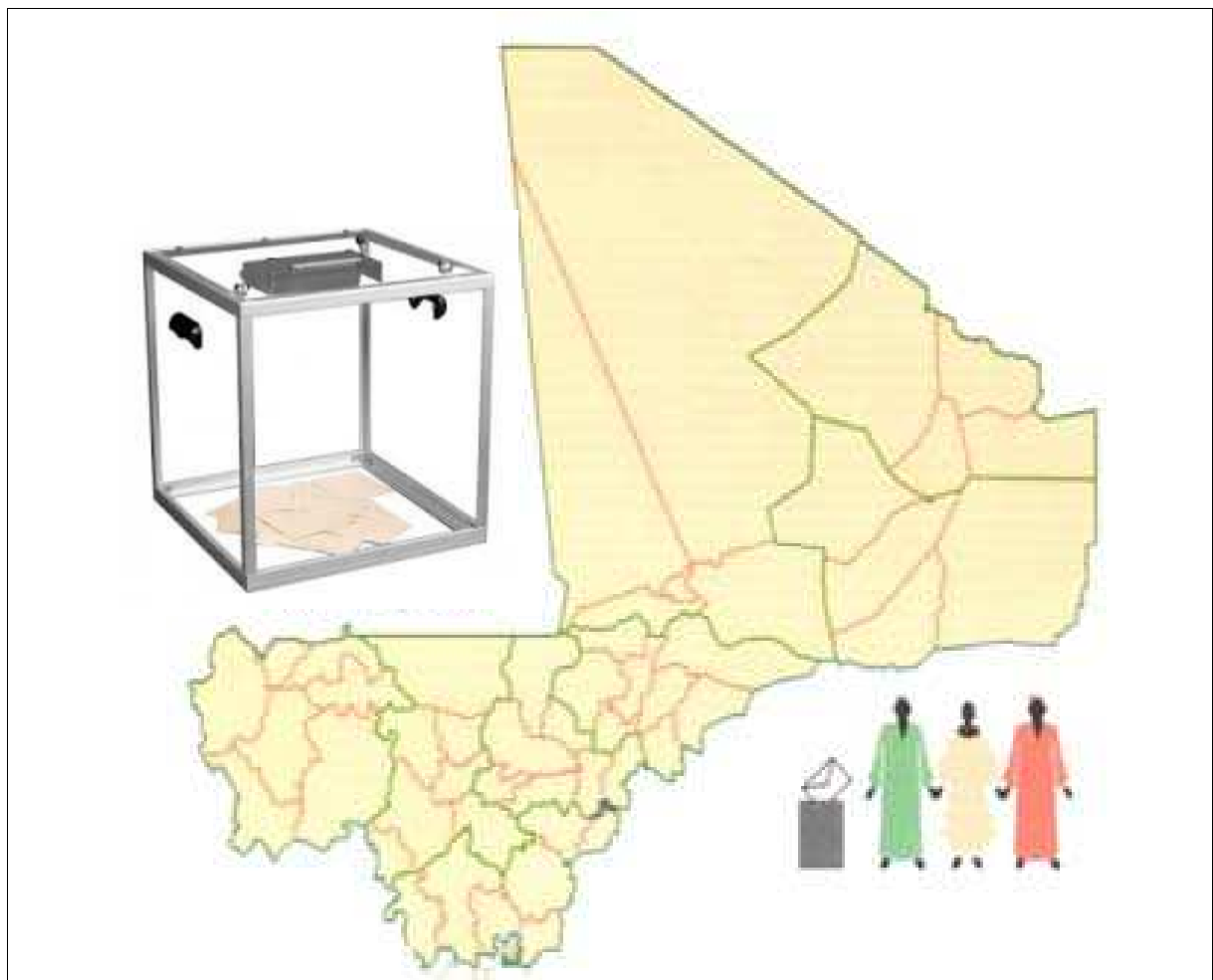


Synthèse des résultats des élections communales du 20 novembre 2016



NOVEMBRE 2016

Introduction

Le 20 novembre 2016, ont eu lieu au Mali les quatrièmes élections communales de l'ère démocratique faisant suite à celles de 1999, 2004 et 2009. Les élections sont un moment privilégié pour évaluer l'implantation du processus électoral dans le paysage institutionnel malien, notamment après la crise politico sécuritaire que le pays a traversée. L'analyse des résultats de ces élections permet ainsi d'apprécier, à travers divers indicateurs, l'importance de la décentralisation et des communes dans la vie des citoyens.

Le présent document présente une synthèse des principaux résultats (candidatures, participation, résultats par liste et analyse des données sur les élus) des élections communales du 20 novembre 2016. Les données sont présentées globalement au niveau national (certains graphiques montrent le détail par région). Une comparaison avec les résultats des élections communales de 2004 et 2009 est systématiquement réalisée, ainsi que dans certains cas avec celles de 1999, afin de montrer les évolutions.

I. Tenue des élections communales

1.1. Situation des communes où le vote n'a pas eu lieu

Les élections communales se sont déroulées pour la première fois au Mali sous l'état d'urgence. Elles n'ont pas pu se tenir dans cinquante-neuf (59) communes pour les raisons suivantes :

- aucune candidature n'a été enregistrée dans quinze (15) communes ;
- il n'a pas été possible d'organiser le vote pour divers motifs dans quarante-quatre (44) communes: insécurité, absence de l'administration d'Etat, inaccessibilité des bureaux de vote.

La liste des communes où les élections n'ont pas pu avoir lieu est la suivante:

REGION	COLLECTIVITE
SEGOU	SOULEYE
MOPTI	KEWA
	TOGUE MORARI
	DIALOUBE
	KOUBAYE
	OURO MODI
	SALSALBE
	SOKOURA
	SOYE
	DIAFARABE
	DIACA
	DIONDIORI
	OURO ARDO
	OURO GUIRE
	SOUBOULBE
	TOGORO KOTIA
	TOGUERE KOUMBE
TOMBOUCTOU	ADARMALANE

REGION	COLLECTIVITE
	ALJOUNOUB
	BINTAGOUNGOU
	DOUEKIRE
	DOUKOURIA
	ESSAKANE
	GARGANDO
	ISSA BERY
	KANEYE
	MBOUNA
	RAZ EL MA
	TELE
	TILEMSI
	TIN AICHA
	HANZAKOMA
	INADJATAFANE
	SERERE
	DIANKE
	LERE
	SOUMPI
	BER
	SALAM
GAO	TALATAYE
	TESSIT
	GABERO
	IN TILILT
	ALATA
	ANDERAMBOUCANE
	INEKAR
	MENAKA
	TIDERMENE
KIDAL	ABEIBARA
	BOGHASSA
	TINZAWATENE
	ANEFIF
	ESSOUK
	KIDAL
	ADJELHOC
	TIMTAGHENE
	TESSALIT
	TINESSAKO
	INTADJEDIT

Les élections ont effectivement eu lieu dans **644** communes. Les données statistiques présentées sont issues des résultats de ces **644** communes.

1.2. Situation des candidatures

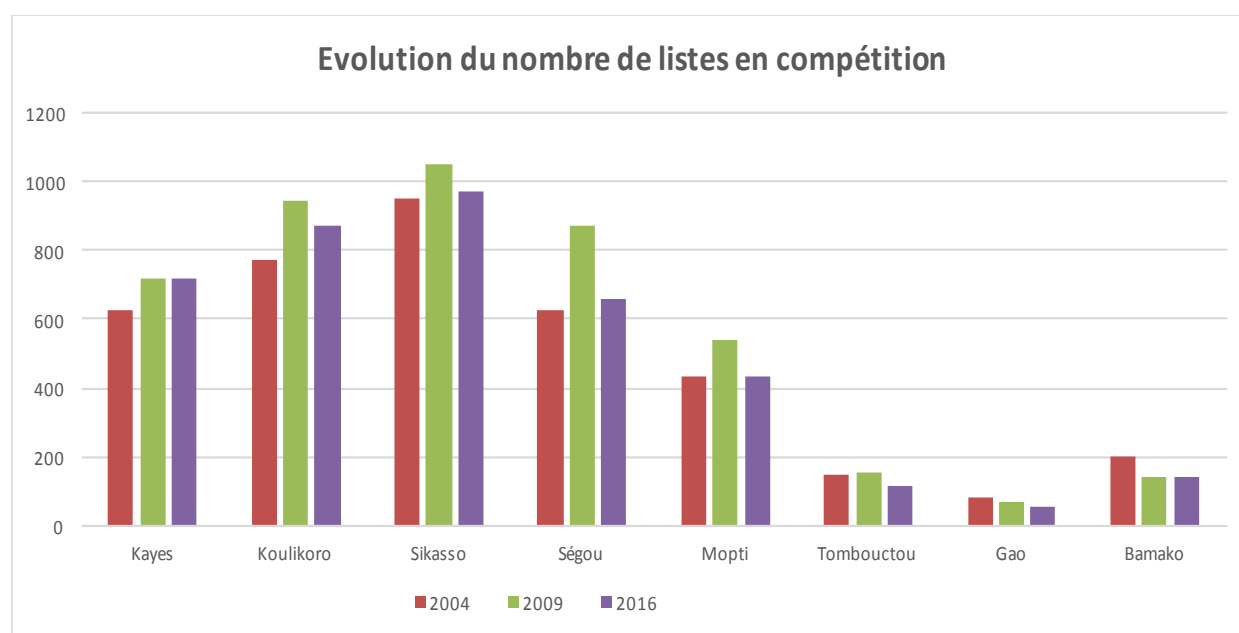
a. Listes de candidatures présentées

En amont des élections, le nombre de listes de candidatures présentées montre l'intérêt porté à ces élections communales. En 2004, sur l'ensemble des 703 communes du Mali, 4 075 listes étaient alignées. En 2009, le nombre est passé à 4 745 listes, soit une augmentation de 16 %. En 2016, 4 122 listes étaient en compétition réparties dans **688** communes non compris les quinze (15) communes où des listes n'ont pas été déposées.

Si l'on considère uniquement les 644 communes où les élections ont eu lieu en 2016, l'évolution du nombre de listes en compétition était de 3 836 en 2004, 4 483 en 2009 et 4 058 en 2016. Le nombre de listes en compétition a donc diminué entre 2009 et 2016, revenant à un niveau proche de celui de 2004.

b. Listes de candidatures invalidées

Par rapport au total des candidatures présentées, 64 listes ont été invalidées par les cours et tribunaux. Ce qui fait que 4.058 listes ont été retenues pour la compétition.



Le nombre de listes en présence régresse dans toutes les régions par rapport à 2009 sauf dans la région de Kayes et le District de Bamako où on constate un nombre de listes presque similaire. Dans les régions de Tombouctou et de Gao, la diminution ramène le nombre de listes à un niveau inférieur à celui de 2004.

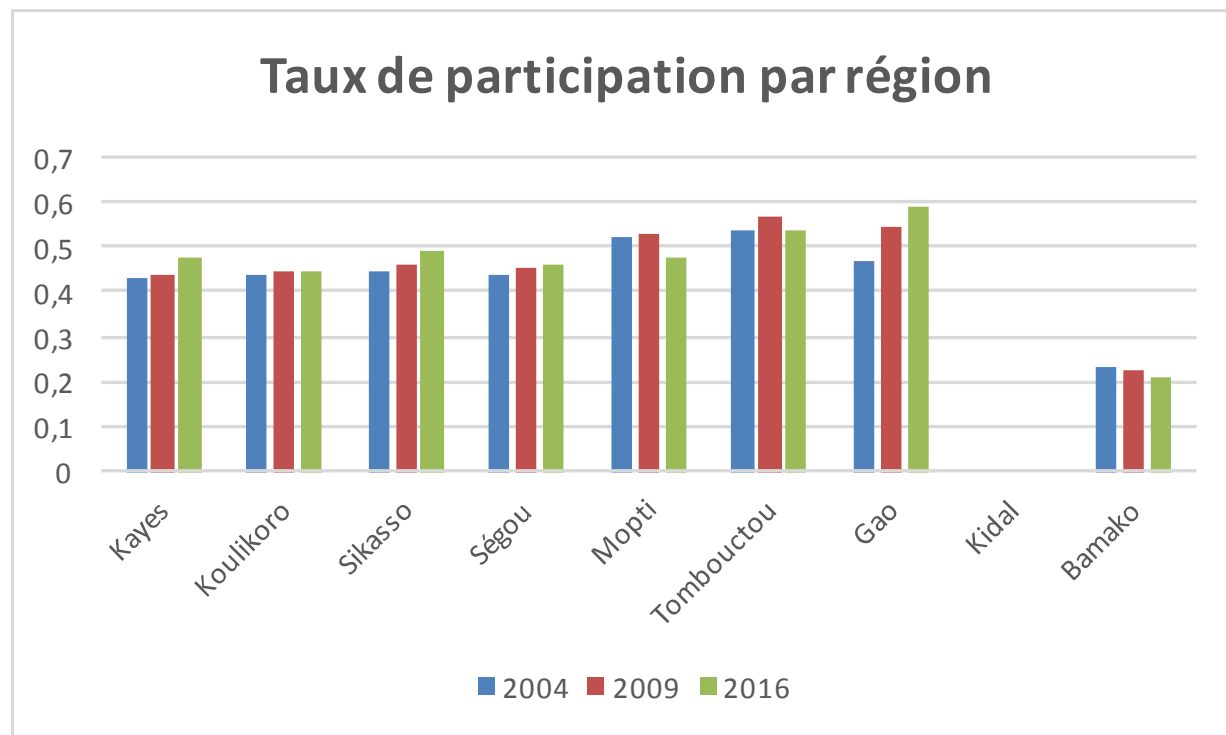
1.3. Taux de Participation

Le taux de participation était de 44,52 % en 2009 (3 113 225 votants pour 6 993 334 inscrits). Ce taux avait progressé de 1,46 point par rapport à 2004 (43,06 %). En 2016, le nombre de votants total (2 970 124 pour 6 849 518 inscrits) dans les 644 communes où les élections se sont tenues sur le nombre d'inscrits dans ces mêmes communes est de 43,36% donc à un niveau intermédiaire entre 2004 et 2009.

Ce taux est tiré vers le bas par le District de Bamako (et plus largement l'ensemble des communes urbaines). Si on exclut le District de Bamako, le taux de participation (nombre de votants total / nombre d'inscrits dans les communes où le vote a pu se tenir) en 2016 est de 47,69%. Sur la base des mêmes

communes, il était de 46,96 en 2009¹ et de 45,58 en 2004. En zone rurale on a donc une progression de la participation.

Le graphique ci-dessous présente la situation de la participation par région et l'évolution par rapport à 2004 et 2009 (en prenant en compte uniquement les communes ayant pu voter en 2016).



Les taux de participation restent parmi les plus élevés dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao comme cela était le cas lors des élections précédentes. Tombouctou et surtout Mopti sont en baisse par rapport à 2009 mais Gao progresse et constitue la région avec la plus forte participation.

On constate aussi une progression nette dans les régions de Kayes et Sikasso, et dans une moindre mesure Ségou.

Le District de Bamako qui avait déjà largement le taux le plus faible régresse encore.

Si on calcule le taux de participation sur la base d'une moyenne non pondérée des participations dans chaque commune², le taux moyen national aux élections communales de 2016 est supérieur à celui de 2009 de 1,12 point et à celui de 2004 de 3,84 points.

Cette évolution démontre un intérêt croissant pour les élections de proximité particulièrement en milieu rural. Le taux en milieu urbain est inversement proportionnel à celui du milieu rural ; il connaît une baisse de 5,21 points par rapport à 2004 et 1,81 point par rapport à 2009.

¹ Globalement, pour toutes les communes hors district de Bamako le taux de 2009 était de 47,99 % (en progression de 1,92 point par rapport à 2004). La légère diminution par rapport à ce chiffre s'explique par le fait que les communes qui n'ont pas voté en 2016 sont dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal où les taux de participation ont toujours été les plus élevés lors des élections de 2004 et 2009.

² Cette logique de calcul est bien adaptée aux élections communales, l'importance étant de mesurer la participation moyenne dans chaque commune plutôt qu'une participation globale (votants sur inscrits).

	2004	2009	2016
Moyenne nationale	48,67%	51,39%	52,51%
En milieu urbain (district de Bamako et principales villes du pays)	33,50	30,10	28,29%
En milieu rural	49,23	51,81	53,17%

II. Répartition des élus par affiliation politique

L'arrêté n°2015-269/MATD-SG du 6 mars 2015 déterminant le nombre de conseillers à élire par commune a fixé le nombre de conseillers à 12 115. A l'issue des élections, la situation des conseillers se présente comme suit :

En termes de répartition des élus par affiliation politique, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 11 196 conseillers, dont 181 indépendants, ont été élus ;
- 919 conseillers restent à élire ;
- 22 partis politiques ont plus de 70 conseillers chacun. Ils totalisent 10 598 conseillers (94,6% du total des conseillers) ;
- 49 autres partis politiques ont entre 1 et 49 conseillers chacun. Ils totalisent 417 conseillers au total.
- 115 partis politiques sur 186 n'ont aucun conseiller communal.
- Les trois (3) premiers partis ont respectivement 2 423, 1 817 et 1 729 conseillers

Au niveau des têtes de listes (futurs maires) la situation est la suivante :

- 89,13% des têtes de liste élues proviennent de 12 partis politiques ;
- Les 3 premiers partis politiques ont respectivement 192, 131 et 100 têtes de liste élues ;
- 9 partis ont entre 10 et 37 têtes de liste élues ;
- 23 partis ont entre 1 et 8 têtes de liste élues ;
- 8 têtes de liste sont des indépendants ;
- 151 partis politiques sur 186 n'ont aucune tête de liste élue.

2.1. Répartition des têtes de liste entre les partis politiques

DESIGNATIONS	KAY	KOUL	SIK	SEG	MOP	TOMB	GAO	KIDAL	BKO	T LISTE
RPM	37	41	33	34	26	10	9		3	193
ADEMA-PASJ	32	13	32	15	30	4	1		1	128
URD	19	16	21	23	9	10	1		1	100
CODEM	4	6	11	5	11					37
MPR	2	6	6	5						19
UM-RDA	7	3	1	1	3	1	2			18
SADI	1		11	4						16
YELEMA	5	3	1	2	3				1	15
ASMA-CFP	5	1	1	4	1	1	1			14

DESIGNATIONS	KAY	KOUL	SIK	SEG	MOP	TOMB	GAO	KIDAL	BKO	T LISTE
UDD	1	1	2	5	4					13
CDS			10							10
CNID-FYT	2	2	4	2						10
INDEPENDANT	1	4		3		2				10
ADP-Maliba	4	1	1	2						8
PARENA	3	3		1						7
APM-Maliko			1	2	2					5
MODEC		4	1							5
PDES	1		1	1	1	1				5
MIRIA			4							4
APR	1					1	1			3
PRVM-Faso-Ko	1			2						3
RpDM			1	2						3
PCR		1		1						2
UFD		1	1							2
UFDP				2						2
PSP					2					2
FARE AN KA WULI			2							2
COREAM	1									1
URP		1								1
PE		1								1
RDP			1							1
BARICA	1									1
CNAS-Faso-Héré				1						1
UDA	1									1
FCD			1							1
Communes ayant voté	129	108	147	117	92	30	15	0	6	644
Total Commune	129	108	147	118	108	52	24	11	6	703
Ecart	0	0	0	1	16	22	9	11	0	59

2.2. Répartition des conseillers communaux entre les partis politiques

a. Partis comptant plus de 70 conseillers communaux :

DESIGNATIONS	KAY	KOU	SIK	SEG	MOP	TOM	GAO	KID	BKO	CONS	FEMMES	RATIO
RPM	460	456	399	396	330	172	153		57	2423	662	27,32%
ADEMA-PASJ	391	273	395	283	327	64	40		44	1817	481	26,47%
URD	332	280	349	301	252	140	38		37	1729	450	26,03%
CODEM	59	96	205	104	188	14	2		14	682	166	24,34%
MPR	38	89	136	102	20	3	11		13	412	111	26,94%
YELEMA	99	69	81	58	52	4	1		17	381	96	25,20%
UDD	40	29	54	105	104		1		12	345	84	24,35%
PRVM-Faso-Ko	30	47	92	118	11	5			7	310	82	26,45%
ASMA-CFP	84	55	24	67	44	7	15		4	300	76	25,33%
CNID-FYT	35	89	67	90	5				6	292	72	24,66%
SADI	25	14	160	71	7	2	1		1	281	71	25,27%
UM-RDA	66	34	12	37	63	16	29		1	258	65	25,19%
ADP-Maliba	74	35	35	60	1				2	207	50	24,15%
PARENA	78	63	32	26	5				1	205	49	23,90%
FARE AN KA WULI	33	23	74	26	21	1			5	183	44	24,04%
PDES	31	16	23	26	58	10	11		1	176	36	20,45%
APR	23	13	6	21	35	24	11		4	137	30	21,90%
CDS	1	7	100	2	2					112	27	24,11%
APM-Maliko	10	13	18	37	26				5	109	23	21,10%
MIRIA		7	42	33	4					86	21	24,42%
MODEC	3	56	15	8	1					83	18	21,69%
RpDM	2	8	14	37	3				6	70	15	21,43%
TOTAL	1914	1772	2333	2008	1559	462	313		237	10598	2728	25,75%

b. Partis comptant moins de 50 conseillers communaux (aucun parti n'a entre 50 et 70 conseillers):

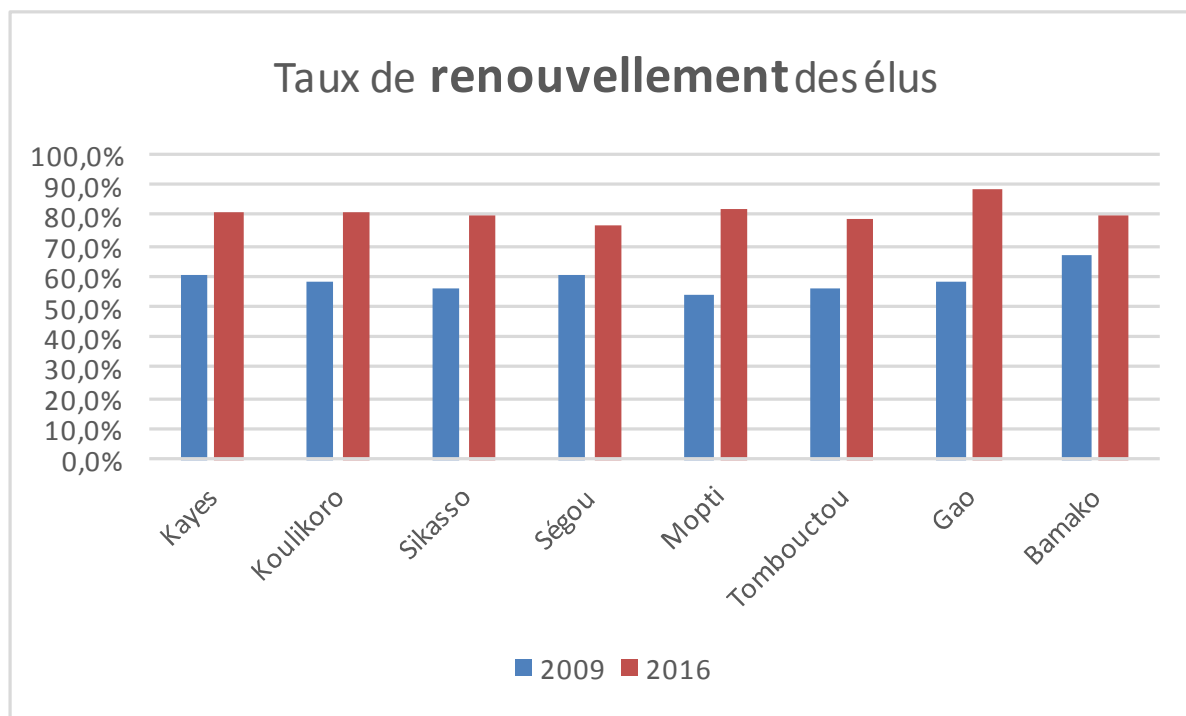
DESIGNATIONS	KAY	KOU	SIK	SEG	MOP	TOM	GAO	KID	BKO	CONS	FEMMES
PCR	2	15		16	13					46	9
PSP			6		38					44	9
UFD	7	16	3	5	3					34	5
BARICA	4	1	29							34	5
PIDS	4	10	4	4	2	2				26	4
JAMAA	2	4	4	3	5			2	2	22	4
PACP	2	14	1	3	1					21	2
CNAS-Faso-Héré	2	2	3	9	1					17	4
UDA	4	3	4	4	1					16	4
UFDP				16						16	6
FCD		1	14							15	5
PS	7				4		1	1		13	3
PSR		5		5						10	4

DESIGNATIONS	KAY	KOU	SIK	SEG	MOP	TOM	GAO	KID	BKO	CONS	FEMMES
PE	1	5			2					8	2
COREAM	2				5					7	2
RDS		2				3	1			6	0
RDP		1	5							6	1
UMPC								6		6	2
PH	4	1	1							6	0
APDD-Mali	5									5	2
CAP				5						5	1
M-PLUS-RAMATA	4		1							5	1
REDD		4		1						5	2
UDM		3								3	1
FAMA		1		2						3	1
PSDA		2								2	1
APDM			2							2	1
URP		2								2	1
RCD		2								2	1
MSR						2				2	0
RPC		2								2	1
UMP		2								2	1
BMDT			2							2	1
ADM		2								2	0
FDM	2									2	1
SYNOUMA	2									2	1
RJP								2		2	0
RJS		1	1							2	1
PRDT	1									1	0
CAV		1								1	0
ADEPM			1							1	0
PDPM			1							1	0
PDS		1								1	0
RMP				1						1	1
BARA		1								1	0
RDR					1					1	0
GAD				1						1	0
UMAM	1									1	1
MONADE		1								1	0
PDM		1								1	0
TOTAL	56	106	82	75	76	7	2	11	2	417	91

2.3. Taux de renouvellement des élus :

En 2009, le taux de renouvellement des élus était de 57,8 % et en 2004 de 66%. En 2016, la première estimation donne un taux de renouvellement de plus de 80%³. On aurait donc un renouvellement très fort des élus, nettement supérieur aux élections antérieures.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de renouvellement par région :



2.4. Taux des femmes élues:

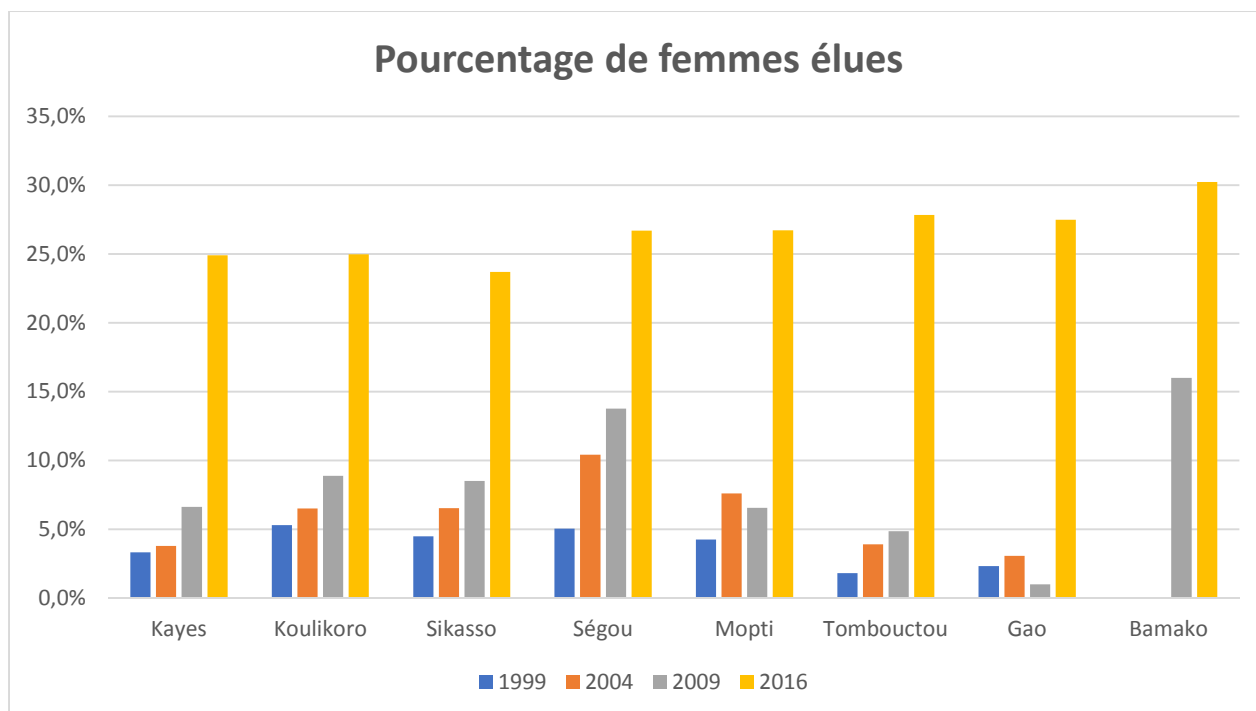
Le taux des femmes élues parmi les conseillers communaux était de 8,3 % pour les élections de 2009, en progression de 1,9 point par rapport à 2004 et de 4,3 points par rapport à 1999.

En 2016, ce taux progresse nettement pour atteindre 25,6%. Ce résultat est lié à la loi N° 2015-052 qui oblige les partis politiques à présenter un tiers de femmes dans les listes proposées. Cette obligation a été respectée, ainsi sur 79 238 candidats, on comptait 26 436 femmes soit 33,4%⁴.

Le graphique ci-après détaille les évolutions par région et montre la situation en termes de femmes élues.

³ Le taux a été calculé par recouplement informatique des listes d'élus de 2009 avec celles de 2016. Une vérification de ce traitement est en cours auprès des préfets.

⁴ Le taux de femmes élues est inférieur car elles étaient le plus souvent systématiquement en 3^{ème} position de chaque strate de 3 candidats.



La règle du tiers de candidates a amené une harmonisation du taux de femmes élues au niveau des régions. Le district de Bamako arrive toutefois toujours en tête comme en 2009 avec 30 % des conseillers communaux qui sont des femmes (les données pour l'élection de 2004 et 1999 ne sont pas disponibles pour le district – les données utilisées sont issues de la base OISE qui ne prenait pas en charge le district de Bamako).

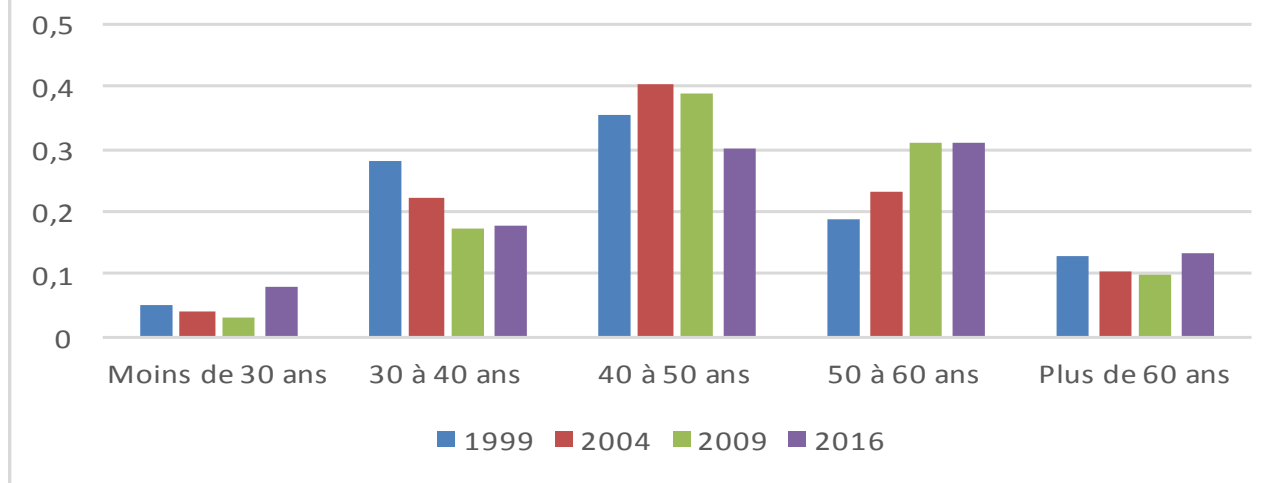
Par contre, le nombre de femmes maires ne progresse pas. 11 sont têtes d'une liste arrivée en tête (et seront donc investies maires conformément aux nouvelles dispositions du code des collectivités) alors qu'on en comptait 14 en 2009 (7 en 2004).

2.5. Age des conseillers communaux

L'âge moyen baisse légèrement : il était de 49,9 ans en 2004, de 48,2 en 2009 et il passe à 47,0 en 2016.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des élus par tranche d'âge (l'âge pris en compte est celui qu'ils avaient l'année de l'élection).

Evolution de l'age des élus au moment de l'élection



La comparaison entre les 3 premières élections montre une diminution de la part des élus dans les 2 premières strates (diminution globale des moins de 40 ans) liée à une progression des 40 – 60 ans.

En 2016, la part des moins de 30 ans augmente mais reste globalement faible. Les 30 – 40 ans et les 50 – 60 ans restent sensiblement au même niveau qu'en 2009. Les plus de 60 ans augmentent.

2.6. Situation socio professionnelle

Le graphique ci-dessous présente la répartition socio professionnelle des élus pour les 4 élections communales.

Les agriculteurs éleveurs restent largement majoritaires mais leur part diminue progressivement de 1999 à 2009. En 2016 leur part diminue fortement au profit des ménagères qui prennent une part importante en lien avec l'augmentation de la part des femmes dans les conseils communaux.

Les enseignants représentent une catégorie socio professionnelle fortement représentée. Leur part a légèrement augmenté de 1999 à 2009 mais diminue en 2016 (cela est aussi lié à l'augmentation de la part des ménagères).

Evolution de la répartition socio professionnelle des élus

